RAPPORT

edora

mai 2017 – version PDF
Version web disponible sur http://www.rapportannuel.edora.org/

Bilan 2016 et perspectives 2017

- **Nous tentons, au jour le jour, d'agir pour nous assurer du continuum de développement des différentes filières (et de la promotion des filières naissantes) et de la sécurité de leur cadre d'investissement.**
- **Cela se joue à plusieurs niveaux :**
  - **de par notre action « au jour le jour » sur le cadre de développement des filières (en ce compris les mécanismes de soutien, et sur leur développement local) ;**
  - **par l'intégration progressive des renouvelables dans les marchés et les réseaux, et le développement d'un marché de la flexibilité,**
  - **et enfin, en travaillant à définir une vision énergétique globale, à moyen et court terme, tant pour les régions qu'au niveau national.**

edora

Bilan 2016 et perspectives 2017

1/Cadre de développement des filières

- Même si le soutien aux énergies renouvelables est destiné à être réduit et à disparaître à terme, les distorsions actuelles du marché (et la non internalisation des coûts externes) sont telles que les renouvelables ont malheureusement encore besoin d'être soutenues pour assurer leur compétitivité.
- Nous veillons à ce que ce soutien soit juste, adapté aux contraintes européennes (Aides d'Etat), et nous réfléchissons à sa meilleure évolution pour l'après 2024 (évolution/sortie du mécanisme de CV).

- **Sécurisation juridique**
  - Le continuum de développement passe par une indispensable sécurisation juridique, et la levée des contraintes à l'installation. C'est en particulier le cas dans la filière éolienne.
  - Il nécessite aussi de veiller à l' « après », en s'assurant que les projets puissent s'étendre (extensions de parc dans l'éolien), ou continuer à tourner en fin de durée d'octroi (modifications significatives dans l'hydro, la biomasse et l'éolien).
- **Cadre de développement des filières**
  - Dans le photovoltaïque, l'enjeu est de redonner des perspectives à la filière en oeuvrant à l'évolution du soutien pour le petit PV, à l'augmentation des enveloppes pour le grand PV afin de donner des perspectives cohérentes avec ce qui peut être attendu de cette technologie, et au développement d'une filière prometteuse qu'est le BIPV.
  - Et côté biomasse, dans l'attente d'une stratégie biomasse-énergie claire qui devra comprendre un volet sur le développement de la chaleur, et d'une clarification de la volonté politique sur la grande biomasse, nous nous activons à nous assurer d'un cadre de développement pour la biométhanisation notamment en ce qui concerne l'injection dans les réseaux.
- **Développement local**
  - La poursuite du développement renouvelable passe aussi par plus de synergies entre acteurs privés et publics sur le terrain local, dans le cadre des plans d'action communaux. A ce jour, 50% des communes wallonnes se sont engagées dans une démarche de transition énergétique territoriale et ont rejoint la Convention des Maires à travers le programme POLLEC initié par la Région wallonne et coordonné par l'APERe. D'ici 2018, ce seront 80% des communes wallonnes qui auront rejoint ce mouvement. Avec ses partenaires, EDORA oeuvre au rapprochement entre les collectivités, les entreprises et les investisseurs.

Bilan 2016 et perspectives 2017

2/ Intégration dans les réseaux et les marchés

- De par le développement de ses différentes composantes, les énergies renouvelables commencent à prendre une place significative dans le mix énergétique. Notre système évolue vers un modèle où la variabilité de la production (ex. vent, soleil) s'ajoute à celle de la demande, et nécessite d'évoluer vers un système de plus en plus flexible, de plus en plus intelligent.

- **Marché de la flexibilité**
  - L'évolution des infrastructures (réseaux électriques) doit se faire en parallèle au déploiement d'un marché intelligent performant. Au-delà de l'aspect "efficacité" (moins), la variable clé est la flexibilité, en jouant sur tous ses vecteurs que sont à la fois la production, la demande et le stockage et en utilisant toutes les formes d'usages (ex. véhicules électriques, pompes à chaleur, réseaux de chaleur…).
  - Au jour le jour, nous oeuvrons à ce qu'un marché de la flexibilité se développe, à même de valoriser cette flexibilité, tant côté production que demande (et stockage), en transport et en distribution.
- **Gestion des données**
  - Pour rendre possible le développement de ce marché, l'enjeu du captage et de la gestion des quantités croissantes de données par un gestionnaire de données indépendant (data management) est capital.
- **Unbundling**
  - Un autre enjeu (qui transpire aussi des textes européens en discussion) est de (re)définir clairement les rôles de marché, et notamment dans les nouvelles niches de marché que sont la flexibilité, le stockage, le développement d'infrastructures électrique ou chaleur …, et de veiller au strict respect des règles de séparation entre les métiers de marché et les monopoles régulés (le fameux « *unbundling* »).

Bilan 2016 et perspectives 2017

3/Vision énergétique

- Enfin, pas de perspectives sans avoir la 'global picture'. Les renouvelables s'inscrivent dans un mix et une vision énergétique globale à l'échelle belge et au-delà. La Belgique fait face à un double défi : sortie du nucléaire et la sécurité d'approvisionnement électrique à court terme, et le respect de ses engagements climatiques à plus long terme. Cela passe immanquablement par une augmentation des efforts et un passage à l'action.

- **Réforme européenne - 2030**
  - L'Union européenne est occupée à redessiner son cadre, nous devons veiller, dans la mesure de nos moyens, à ce qu'il soit un réel moteur à la transition énergétique dans les états membres. Nous oeuvrerons à ce que ce cadre soit le plus ambitieux possible et serve de catalyseur à la prise de mesures nationales et régionales dans le cadre notamment de notre plan d'action à l'horizon 2030 et 2050.

- **Pour une vision belge - cohérente et intégrée**
  - Pour alimenter cette vision énergétique globale, nous avons développé fin 2016 nos éléments pour construire une vision intégrée et cohérente au niveau belge, avec laquelle nous avons interpellé le politique. Celle-ci servira à alimenter les plans d'actions belges en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030, tant au niveau fédéral, que wallon et bruxellois.

- **Tarification carbone**
  - Nous sommes dans ce cadre convaincus que la compétitivité des renouvelables ne pourra être atteinte qu'en veillant à l'internalisation des coûts externes, en particulier dans les secteurs non électriques. C'est la raison pour laquelle nous suivons attentivement les travaux relatifs à la mise en place d'une tarification carbone.

- **PERSPECTIVES 2017 – horizon 2030**
  - Les deux années qui viennent seront décisives pour voir si oui ou non la Belgique prendra le tournant de la transition énergétique. Cela passera notamment par la définition des Plans d'Action Energie Climat à l'horizon 2030, à la fois à l'échelle régionale, et Belge.
  - En tant que représentants des entreprises actives dans la mise en oeuvre des solutions pour cette transition énergétique, notre rôle est d'influencer positivement l'issue de ces négociations décisives.

VISION ENERGÉTIQUE BELGE

Vision énergétique

- **CONTEXTE:**
  - La Belgique est en manque d'une politique énergétique globale cohérente afin de soutenir la transition énergétique et notre sécurité énergétique, dans l'immédiat et sur le long terme.
  - Le projet d'un grand « Pacte Energétique » belge piétine depuis de nombreuses années. Le millefeuille institutionnel belge, et l'actuelle asymétrie politique entre le fédéral et les régions rend le sujet d'autant plus complexe dans les matières énergétiques.
  - Ensemble, EDORA et ODE (fédération flamande des énergies renouvelables) ont émis des propositions politiques afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique. Et ont interpellé le politique.

- **ENJEUX:**
  - La transition énergétique est un enjeu majeur pour nos sociétés. La Belgique doit appréhender les enjeux court-terme d'approvisionnement énergétique (dont électrique), tout en donnant des perspectives moyen et long termes pour transformer durablement notre système énergétique en un système durable et bas carbone.
  - La vision énergétique belge devrait ainsi viser le triple optimum : énergétique, socio-économique et environnemental. Cela signifie notamment déployer prioritairement l'efficacité énergétique, un bouquet renouvelable ambitieux et équilibré et la flexibilité du système énergétique.
  - Une telle vision est une condition sine qua non et urgente pour le (r)établissement d'un climat d'investissement favorable dans le secteur énergétique.

edora

Vision énergétique…

- **POSITIONNEMENT:**
  - Dans sa position commune avec ODE, EDORA plaide pour :
    - une vision énergétique belge intégrée et cohérente;
    - une réforme de la fiscalité environnementale dans le cadre de la politique climatique. Une telle réforme devrait être menée en tant que projet commun par les différents niveaux de pouvoirs en raison des interactions évidentes entre les politiques (ex. fiscalité potentiellement fédérale & efficacité énergétique régionale);
    - une opérationnalisation de la sortie du nucléaire, et de notre sécurité d'approvisionnement électrique, à court et moyen terme;
    - un cadre adéquat pour les acteurs de marché…

- **PERSPECTIVES:**
  - Le processus de 'Pacte Energétique' belge semble relancé. Les 4 Ministres de l'énergie ont en effet lancé, courant mai, une vaste consultation des stakeholders, sur l'ensemble des thématiques énergétiques et de marché, à l'horizon 2030 et 2050. EDORA y participera activement.
  - Le fédéral a également lancé une étude sur la mise en place d'une **tarification Carbone**, qui devrait aboutir à des propositions pour la fin 2017. EDORA y participe activement.
  - EDORA continue de suivre également la question de notre approvisionnement électrique et de la mise en place éventuelle d'un **mécanisme de soutien aux capacités gaz.**
  - EDORA est particulièrement attentive, dans l'ensemble de ses dossiers, au respect des règles **d'unbundling et à la clarification des rôles de marché**.

edora

Dossiers :

- **Flexibilité**
  - Flexibilité « technique » en Région wallonne
  - Cadre pour le *Demand Side Management* au fédéral
  - Cadre pour la flexibilité en Région de Bruxelles Capitale

- **Tarifs de distribution**
  - Tarifs 2017
  - Méthodologie tarifaire 2019-2023

- **Microgrids & Réseaux fermés professionnels**
- **Lignes Directes**
- **Compteurs intelligents et gestion des données**
- **Sécurité d'approvisionnement et adéquation du système électrique**

Flexibilité « technique » (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - L'Arrêté « flexibilité technique » du Gouvernement wallon, relatif à l'Analyse Coût-Bénéfice et aux modalités de calcul et de mise en œuvre de la compensation financière a été adopté le 10 novembre 2016.
  - Les GRD doivent veiller à assurer une capacité d'accueil adaptée aux besoins de développement tout en faisant face aux contraintes techniques du réseau.
  - Les GRD octroient au producteur une capacité permanente (compensée financièrement en cas d'effacement) et une capacité flexible (sans compensation).
  - Si la capacité n'est pas suffisante, les GRD évaluent au moyen d'une Analyse Coût-Bénéfice l'opportunité de renforcer les infrastructures.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - La compensation financière, lorsqu'il y a activation de la flexibilité en capacité permanente, doit couvrir l'intégralité des pertes engendrées ;
  - La flexibilité non compensée (sur la capacité flexible) ne doit pas compromettre la réalisation des investissements ;
  - L'analyse coût-bénéfice doit permettre la réalisation des renforcements du réseau répondant à la maximisation du bien-être collectif ;
  - Cette flexibilité « régulée » doit évoluer vers une flexibilité de marché (où le GRD devient demandeur de flexibilité)

Flexibilité « technique » (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Sécurisation des investissements existants (pas d'application de clauses de flexibilité) et futurs;
  - Augmentation de la capacité du réseau dans une optique de maximisation du bien-être collectif;
  - Compensation financière adaptée aux pertes réelles de revenus;
  - De nombreux détails dans la mise en œuvre (calcul des volumes non produits, méthodologies, prix de référence,…) doivent être précisés.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Toutes les modalités pratiques sont en cours d'élaboration (du côté de la CWaPE et des GRD)
  - Le secteur est consulté jusque décembre 2017.
  - Un des principaux enjeux consiste à obtenir plus de garanties sur la disponibilité des éléments du réseau dont dépendent les capacités flexibles (en particulier dans le cas d'éléments redondants).

Demand Side Response (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Suite à une consultation datant de septembre 2015 (à laquelle EDORA a participé), la CREG a proposé un nouveau modèle de marché qui met le client final au cœur du système. En tant que détenteur de sa propre flexibilité, il a le droit de choisir son opérateur de flexibilité indépendamment de son fournisseur d'électricité.
  - La CREG a publié le 05/5/16 son étude sur "les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la participation de la flexibilité de la demande aux marchés de l'électricité en Belgique" ((F)160503-CDC-1459).
  - Un avant projet de loi a été approuvé par le Gouvernement fédéral en 2ème lecture début 2017. Il vise à apporter un certain nombre de modifications à la loi Électricité en vue d'améliorer la flexibilité du système électrique.
- **ENJEUX :**
  - Permettre à tout consommateur (industriel, commercial ou résidentiel) de choisir librement son fournisseur de service de flexibilité (FSP), indépendamment de son fournisseur d'électricité;
  - Régler les aspects liés à la responsabilité des acteurs en matière d'équilibre et au transfert d'énergie (entre FSP, fournisseur d'énergie et BRP [Balance Responsible Parties]).

Demand Side Response (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Dans ses diverses prises de position, EDORA insiste sur les points suivants:
    - Il est essentiel que les relations contractuelles entre fournisseur d'énergie et fournisseur de service (transfert d'énergie et équilibre) ne soient pas un obstacle à la concrétisation de contrat de flexibilité.
    - La gestion des données doit être assurée par un acteur neutre et indépendant (des GRD et du GRT). À tout le moins, le système doit être harmonisé et centralisé pour la Belgique (un seul marché de la flexibilité) et être soumis à des règles de gouvernance strict (contrôle par le régulateur).
    - Il importe de mettre en place un cadre de reconnaissance des métiers liés à la fourniture de service de flexibilité afin d'encadrer l'activité et notamment de protéger les consommateurs plus vulnérables.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA suivra de près l'évolution du projet de loi et ses arrêtés d'exécution, leur mise en œuvre ainsi que la mise en place du Gestionnaire de Données.

Flexibilité à Bruxelles

- **CONTEXTE:**
  - En décembre 2016, Brugel a publié une étude (20161014-13) et ensuite réalisé une consultation afin d'envoyer des messages aux autorités sur la nécessité de fixer un cadre permettant le développement de la flexibilité en Région de Bruxelles Capitale
  - EDORA a répondu à la consultation.

- **ENJEUX :**
  - Cohérence entre les cadres régionaux et fédéral en matière de flexibilité;
  - Développement d'un (seul) marché de la flexibilité sur lequel se *sourcent* différents utilisateurs/demandeurs de flexibilité;
  - Clarification du rôle des acteurs, dont GRD;
  - Gestion indépendante des données;
  - …

Flexibilité à Bruxelles (2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA (voir réponse):**
  - Toute activité susceptible d'être prise en charge par des acteurs de marché ne peut être laissée au(x) monopole(s) (dans ce cas, les Gestionnaires de Réseaux à l'exception de situations d'urgence qui doivent être démontrées de manière transparente). Seules les activités relevant du monopole naturel doivent être laissées aux acteurs régulés/GR's. L'évolution du système et de ses composants doit viser l'optimisation du bien-être collectif.
  - Les GRD ne peuvent ni posséder, ni opérer, ni exploiter d'*assets* flexibles (stockage, bornes de recharge, DSR,…)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA suivra de près les développements du côté du régulateur Bruxellois ainsi qu'au niveau Fédéral.

Tarifs de distribution 2017

- **CONTEXTE:**
  - En septembre chaque année, les GRD introduisent auprès du régulateur leur demande de tarifs pour l'année qui suit.
- **ENJEUX :**
  - Faire entendre les préoccupations du secteur relatives au montant de certains postes tarifaires (tarifs non périodiques) et obtenir des éclaircissements quant à la justification de ces prix.
- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - De manière continue, EDORA relaye les interrogations et réactions des membres par rapport à certains postes tarifaires.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Des interactions continues ont lieu entre EDORA et les GRD afin d'obtenir des clarifications utiles. Celles-ci alimenteront notre réaction à la méthodologie tarifaire 2019-2023.

edora

Méthodologies tarifaires 2019-2023

- **CONTEXTE:**
  - Depuis le transfert des compétences tarifaires aux régions, c'est à la CWaPE que revient la tâche de développer et adopter les méthodologies tarifaires, et d'approuver les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en Wallonie.
  - Ces méthodologies tarifaires doivent se conformer aux principes et procédures établis par le Décret « Tarifaire ».
  - Ce projet de décret a fait l'objet de nombreuses discussions et auditions dans le courant de l'année 2016, avant d'être adopté définitivement le 19 janvier 2017.
  - Suite à cette adoption, la CWaPE a publié sa proposition de méthodologies tarifaires pour la période 2019-2023, qui est en consultation publique du 31 mars au 19 mai 2017.

- **ENJEUX:**
  - Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux de distribution sont de promouvoir l'efficacité et de permettre l'intégration de quantité croissantes d'énergie renouvelable;
  - Cela passe par la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux, et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité (production, demande, stockage);
  - Des tarifs « intelligents » doivent inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexible, à être producteur le cas échéant.
  - Cela passe également indispensablement par le déploiement des compteurs intelligents;

edora

Méthodologies tarifaires 2019-2023

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - EDORA s'est fait entendre à plusieurs reprises lors d'auditions à la CWaPE (15/4/2016) et au Parlement wallon (10/10/2016) pour faire entendre ce qu'elle considère comme les principes fondateurs d'une tarification intelligente.
    - Cela passe par la mise en place de signaux tarifaires qui incitent les gestionnaires de réseaux et les utilisateurs à l'efficacité, à la flexibilité, et qui permettent l'intégration des productions décentralisées de manière non discriminatoire dans les réseaux.
  - A ce stade de la consultation sur les méthodologies tarifaires, de nombreuses questions se posent, qui nécessitent encore des éclaircissements sur les intentions du régulateur, et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du décret.
  - En particulier, EDORA questionne l'objectif de la mise en place des termes fixes et capacitaires (et leur importance relative par rapport au terme proportionnel), l'objectif du tarif capacitaire « prosumers » (et sa cohérence par rapport au mécanisme de compensation), l'objectif du tarif « microgrid », et la pertinence du modèle de régulation économique proposé pour les GRD.
  - EDORA s'oppose par ailleurs à l'application de tarifs d'injection pour les producteurs, et au principe de 'cascade' ELIA.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - A l'heure d'écrire ces lignes (mai 2017), EDORA finalise sa réaction à la consultation sur les méthodologies tarifaires.
  - EDORA suivra attentivement la prise en compte de ses remarques dans l'adaptation des méthodologies définitives, et surtout, la publication des propositions tarifaires des GRD.

edora

Microgrids et Réseaux Fermés Professionnels (1/2)

- **CONTEXTE**
  - Un projet d'AGW relatif à l'octroi de l'autorisation relative à la mise en œuvre et à l'exploitation d'un nouveau réseau fermé professionnel a été approuvé en 1ère lecture en avril 2016.

- **ENJEUX**
  - La transition énergétique va de pair avec la décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, la recherche de l'équilibre consommation-production au niveau local et l'autoconsommation, et le souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.
  - Les Réseaux Fermés Professionnels (RFP), ou de manière plus large des microgrids, sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre de solutions en efficacité énergétique, en renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et toute forme d'intelligence en matière de gestion et consommation de l'énergie.
  - Pour EDORA, le développement des microgrids doit être considéré comme un des axes à promouvoir dans le cadre de la transition énergétique dont la finalité doit être la maximisation du bien-être sociétal

edora

Microgrids et Réseaux Fermés Professionnels (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA regrette que la possibilité de RFP (Réseaux Fermés Professionnels) soit restreinte à certaines situations très spécifiques et ne donne aucune perspective de développement de solutions locales intégrées par le biais des réseaux fermés.
  - EDORA souhaite qu'un cadre pour les microgrids soit élaboré dès à présent sans attendre les conclusions des projets pilotes (e-cloud et Mérygrid) en:
    - s'accordant sur le principe de bien-être sociétal relativement aux microgrids en vue de le maximiser ;
    - établissant une méthodologie d'Analyse Coût-Bénéfice (CBA) pour comparer diverses options telles qu'un microgrid (considérant les *stranded assets*) ou un raccordement « tout au réseau ».

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Le cadre relatif aux microgrids est au stade exploratoire en Région wallonne.
  - EDORA suivra les évolutions et veillera à faire entendre ses points de vue, en cohérence avec une approche de bien-être sociétal. Ces réflexions se tiendront dans les années à venir…
  - EDORA suivra à cet effet les projets pilotes (e-cloud et Mérygrid) ainsi que les évolutions du projet de texte relatif aux réseaux fermés professionnels, ainsi que le tarif spécifique prévu dans le projet de méthodologie tarifaire 2019-2023.

Lignes directes

- **CONTEXTE:**
  - La modification du décret Electricité du 11/03/2016 abroge l'exonération de la fourniture d'électricité verte en ligne directe de l'obligation du retour de Certificats verts (CV), alors que cette exonération datait seulement du 11/04/2014.
  - Cette exonération avait pourtant permis de stimuler le développement de projets (car le retour CV était le principal obstacle aux projet en Tiers-Investissement), malheureusement pour une période trop courte.
- **ENJEUX:**
  - L'abrogation a stoppé net le développement de ces projets;
  - Les projets éoliens, hydro et biomasse avec des tiers (investisseur, fournisseur,…), lorsqu'ils sont raccordés via ligne directe, sont compromis (voire simplement impossibles).
- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA s'est fortement opposée à l'abrogation de l'exonération du retour quota, car elle compromet la dynamique du marché qui s'oriente de plus en plus vers des montages de projets avec l'intervention de tiers (qui passe bien souvent par une ligne directe).
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA continuera à plaider pour le retour de l'exonération du retour quota.

edora

Compteurs intelligents – roll out (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Le Ministre wallon de l'Energie à mandaté la CWaPE pour réaliser dans les meilleurs délais une actualisation de l'étude sur les compteurs intelligents (Cap Gemini, 2012). Une première réunion du comité d'accompagnement s'est tenue en novembre 2016. EDORA en fait partie.
  - Le but de cette étude « *n'est pas de retarder l'implémentation programmée des compteurs communicants, mais bien d'identifier et de quantifier les avantages et les risques de cette technologie en vue de s'assurer que ce déploiement se fera dans les meilleures conditions économiques, en veillant à optimiser au maximum les bénéfices escomptés et à minimiser les risques identifiés* ».
- **ENJEUX:**
  - L'accès et la disponibilité des données de comptage sont des enjeux centraux pour le déploiement de services énergétiques (dont la flexibilité) et l'évolution vers un marché intelligent;
  - Cela implique à la fois la mise en place du hardware (capter les données) et la désignation d'un data manager indépendant (gérer les données);
  - La mise en place d'un cadre règlementaire clair pour cette activité est un prérequis au roll out des compteurs intelligents (gestion des données, accès aux tiers, protection de la vie privée,…)

edora

Compteurs intelligents – roll out (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Le consommateur est et doit rester pleinement propriétaire de ses données. C'est aussi lui qui décide de l'utilisation qu'il en fait. L'accès à ses données est octroyé sur base contractuelle (consentement explicite)
  - Préalablement au déploiement généralisé de compteurs intelligents, EDORA demande à :
    - préciser la finalité d'un roll out ;
    - identifier l'optimum sociétal (qui paie combien et qui bénéficie) ;
    - clarifier le modèle de gestion et la gouvernance du gestionnaire des données afin de s'assurer de sa totale indépendance, de l'accès non discriminatoire des données à des tiers, et du respect des règles en matière de protection des données.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - L'étude de la CWaPE devrait être terminée d'ici fin juin 2017.
  - EDORA suit de près les autres dossiers connexes traitant notamment de la gestion des données et de la flexibilité.

edora

Sécurité d'approvisionnement et adéquation du système électrique belge

- **CONTEXTE**
  - Fin 2025, l'entièreté du parc nucléaire sera fermé selon le calendrier fixé par la loi du 28 juin 2015 modifiant la loi du 31 janvier 2003.
  - D'ici là, la Belgique fait face à un double enjeu. Faire progresser la transition énergétique afin d'honorer ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, et s'assurer d'un approvisionnement en électricité sûr, abordable et durable à l'échelle du pays.
  - La Ministre fédérale de l'Energie a confié en décembre 2015 à Elia la mission de déterminer le besoin en moyens flexibles permettant d'assurer les critères de sécurité d'approvisionnement en électricité (LOLE [Loss Of Load Expectation] < 3h et LOLE95 < 20h) pour la période courant de 2017 à 2027.
  - Elia a publié à cet effet son « Etude de l'adéquation et estimation du besoin de flexibilité du système électrique belge » le 20 avril 2016
  - Une consultation sur les résultats de l'étude a été menée par l'administration fédérale afin de contribuer à définir au mieux les instruments nécessaires à assurer la présence de 2017 à 2027 des moyens en adéquation et flexibilité identifiés par Elia. La consultation portait également sur le(s) mécanisme(s) de marché à envisager pour s'assurer de la disponibilité des moyens de flexibilité identifiés.
- **ENJEUX**
  - Veiller à l'opérationnalisation de la sortie programmée du nucléaire, afin de lever les incertitudes pesant sur le cadre d'investissement;
  - Prise en compte et mobilisation de tous les moyens contribuant à la flexibilité du système.

edora

Sécurité d'approvisionnement et adéquation du système électrique belge

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**
  - Dans sa position, EDORA a mis en avant les éléments suivants:
    - Le renouvelable variable ne contribue pas à augmenter significativement la capacité ferme disponible dans le système électrique (bloc structurel) mais contribue à baisser significativement le nombre d'heures pendant lequel il faut faire appel au déplacement de la demande pour gérer les pics de consommation;
    - Le déplacement de la demande (et le stockage) est le complément prioritaire au renouvelable;
    - La flexibilisation du système doit viser la minimisation du coût sociétal.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**
  - Une analyse technico-économique devra être réalisée dans le cadre du Pacte Energétique. Elle permettra de préciser les options techniques nécessaires à assurer l'adéquation du système lors de la sortie du nucléaire.

edora

Mécanismes de soutien

Contexte du dossier

- Un mécanisme de soutien reste aujourd'hui toujours nécessaire pour permettre aux renouvelables de se développer.
- Malgré la baisse du coût de production de certaines technologies, le marché ne fournit pas actuellement le niveau de compétitivité suffisant aux énergies renouvelables pour plusieurs raisons : subsides au conventionnel (passé et présent), internalisation incomplète des externalités des autres sources d'énergie.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.
- Une sortie progressive des soutiens doit être envisagée en coordination avec des mesures fortes d'internalisation des externalités.

Dossiers wallons :

- **Mécanisme de Certificats Verts – modifications de l'AGW PEV et relations entre producteurs et régulateur**
- **Modifications significatives pour l'hydro**
- **Evolution du cadre de soutien – réforme EU**

Mécanisme de CV (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - La réforme du mécanisme des Certificats verts (CV), entamée en 2012, a conduit à d'importants amendements (en cours d'implémentation depuis 2014) : enveloppes de CV à l'horizon 2024, kéco, facteur rhô, pour ne citer que les principaux.
  - L'actualisation des kéco (prévue tous les 2 ans) n'a pas été publiée en septembre 2016 en raison des modifications importantes souhaitées par le régulateur. Seule l'actualisation des kéco du PV a été publiée le 31/03/2017.
  - Un avant-projet d'AGW a été approuvé en 1ère lecture en août 2016, traitant notamment des modifications significatives, du plan de sauvetage et de modalités de relevé de comptage
    - L'enjeu de la prolongation du parc existant commence à devenir très concrète. Le système a commencé à octroyer des CV en 2003, pour une période de 15 ans. Les premiers outils ne recevront donc plus de CV à partir de 2018. Dans quelles conditions ceux-ci vont-ils continuer ou pas à fonctionner?
  - Des rencontre ont eu lieu en janvier et mai 2016, entre la CWAPE et les développeurs de projets, afin de répondre aux nombreuses préoccupations du secteur dues notamment aux lourdeurs administratives et au flou autour de nouvelles règles en matière de certificats verts. De nombreux contacts et échanges bilatéraux ont eu lieu afin de clarifier les difficultés rencontrées par les producteurs.
  - Par ailleurs, courant 2016, un nouveau déséquilibre structurel sur le marché des CV est avéré et conduit ELIA à introduire une demande d'augmenter la surcharge (pour rappel: elle est depuis 3 ans fixée à 13,89€/MWh). Pour éviter cette augmentation, le Gouvernement wallon entame la mise en place d'un mécanisme de temporisation (seconde mise au frigo) des CV. Les travaux sont en cours (mai 2017).

Mécanisme de CV (2/2)

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Prolongation du parc existant (indispensable aux objectifs 2020);
  - Simplification administrative, réduction des coûts de développement et sécurisation du cadre;
  - Visibilité (et stabilité) à l'échéance du cycle de développement d'un projet.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a régulièrement échangé avec la CWaPE au sujet de la prolongation du parc existant et d'autres modifications actuellement envisagées.
    - Une réaction officielle a été transmise au régulateur et au Gouvernement le 27.04.2017.
    - EDORA ne comprend pas le souhait du Gouvernement wallon de vouloir instaurer un mécanisme d'enveloppe de certificats verts pour les « modifications significatives ».
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Suite aux divers échanges entre EDORA et la CWaPE sur les difficultés de développement rencontrés par les porteurs de projets, le régulateur a entrepris des mesures afin d'améliorer la gestion des dossiers à tous les niveaux, notamment en terme de communication et de clarification des procédures. EDORA veillera à la l'entretien d'une communication régulière entre les producteurs/porteurs de projets et le régulateur.
  - EDORA suivra de près les modifications de l'AGW sur la Promotion des Energies Vertes (PEV). Une attention particulière sera portée à :
    - l'actualisation des kéco;
    - Le facteur rhô, notamment lors des premiers changements.

edora

Modifications significatives pour l'hydro

- **CONTEXTE:**
  - La filière hydro est la première concernée par la fin de la période de 15 ans des certificats verts (prévue pour 2018).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Il importe tant pour le secteur que pour le politique que les assets existants continuent à produire au-delà de cette période.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Au vu de la diversité des installations et des modifications nécessaires pour continuer l'exploitation du parc, EDORA plaide pour un mécanisme de soutien adapté à chaque situation. Lire notre position…

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Les modifications de l'AGW PEV sont actuellement (mai 2017) en cours de discussions. En savoir plus…

edora

Evolution du cadre de soutien – réforme EU (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Le cadre européen (cfr. projet de révision de la Directive renouvelable et lignes Directrices en matière d'Aides d'Etat) veille à rendre les soutiens nationaux le plus adapté possible aux marchés et les plus performants. Dans sa première phase de réforme, la Commission Européenne a cherché à restreindre les mécanismes du type Feed-In Tarifs (non adaptés au marché et peu performants). Une tendance actuelle est de tendre vers des appels à projets ou appels d'offre, en priorité pour les unités de taille industrielle.
  - Les récents développements de projets européens, notamment dans le domaine de l'éolien offshore et du photovoltaïque, ont démontré la difficulté de s'accorder sur un niveau de soutien à un moment précis alors que les paramètres techniques et économiques sont en constante évolution.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - L'évolution des mécanismes de soutien tend à favoriser l'intégration des renouvelables dans le marché. Pour être réellement effective, cette intégration doit néanmoins être accompagnée de mesures veillant à assurer un fonctionnement effectif du « merit order » et de l'activation des outils en fonction de leur coût marginal, ce qui présuppose la levée des contraintes techniques et économiques qui maintiennent certains outils non flexibles en opération alors que leur coût marginal est plus élevé.
  - Il convient dès lors de s'assurer que le marché offre à toutes les technologies des règles de jeu équitables tant en matière d'offre que de demande.
  - Le cadre de soutien et de valorisation de l'énergie doit être conçu en vue d'inciter à la flexibilité (participation au marché grâce à un signal prix adéquat), à la performance (valorisation de la ressource, moindre coût).

Evolution du cadre de soutien – réforme EU (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Dans ses différents positionnement, EDORA défend les principes suivants:
    - Un soutien juste (rentabilité à la hauteur des risque encourus) ;
    - Un cadre adapté à chaque technologie et à chaque segment du marché ;
    - Un cadre non discriminatoire entre technologies, entre segments et entre acteurs ;
    - Un cadre incitant la flexibilité (en production et consommation).
  - Le soutien doit veiller à trouver l'équilibre en étant à la fois régulé (clair, établi et non discriminatoire) et à la fois laissé au marché (mise en concurrence, performance, dynamique).
    - Lire notre position sur le Paquet européen Energie Propre 2030… (encore en work in progress)
  - Au niveau wallon, EDORA demande qu'une réflexion soit amorcée quant à l'évolution du cadre de soutien au-delà de 2024 (enveloppes de CV).
    - Lire notre contribution à la consultation wallonne dans le cadre du Plan national 2030…

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Dans le cadre de la vaste réforme énergétique pour 2030, lancée par la Commission européenne, et dénommé Paquet « Energie propre… », de nombreux dossiers stratégiques pour le secteur renouvelable sont sur la table des négociateurs et auront un impact majeur sur l'évolution de la politique énergétique belge et wallonne.
  - EDORA (en collaboration avec ODE) suivra de près l'implémentation de la réforme européenne et en tirera profit pour pousser à l'adoption de mesures wallonnes en faveur du développement de filières renouvelables locales.

edora

EOLIEN

Contexte

- Lors de sa séance spéciale COP21, le Gouvernement wallon s'est fixé en avril 2016 un objectif wallon de production éolienne de 2.437 GWh pour 2020 et de 4.134 GWh pour 2030. Ces objectifs nécessitent une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Or, à peine 19 éoliennes (41 MW) ont été érigées en Wallonie en 2016 et ce décrochage par rapport à la politique énergétique de la Région perdure depuis des années.
- Pourtant, l'activité de développement du secteur éolien wallon reste importante (953 MW en étude d'incidence et 150 MW en demande de permis) et indique que l'objectif de production éolienne wallonne à l'horizon 2020 est toujours bien atteignable.
- Afin d'assurer le continuum de développement de l'éolien et de permettre à la Région wallonne d'atteindre ses objectifs, il est essentiel que les pouvoirs publics sécurisent juridiquement la réglementation éolienne et œuvrent à la libération de différentes contraintes à l'installation.

Dossiers wallons :

- **Sécurisation juridique**
  - Recours contre les conditions sectorielles éoliennes
  - CoDT
- **Levée de contraintes**
  - Libération de zones militaires
- **Clarification de critères**
  - Poursuite des négociations avec le DNF
  - Consultations sur un nouveau décret éolien
  - Arrêté Ministériel acoustique
- **Extensions et renouvellement de permis**
  - Décret modificatif du décret PE
- **Autres**
  - Appel d'offre Sofico
  - Périmètre de l'enquête publique
  - Données cadastrales
  - Problématique des parcs transfrontières

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Dans le cadre du recours de 2014 contre l'arrêté du Gouvernement wallon sur les conditions sectorielles éoliennes wallonnes, une question préjudicielle a été posée par le Conseil d'Etat à la Cour de Justice de l'Union européenne.
    - La question est de savoir si les conditions sectorielles éoliennes n'auraient pas dû être considérées comme un « plan et programme » (en vertu de la directive 2001/42/CE)
  - Le 27 octobre 2016, la Cour de Justice de l'UE a publié un arrêt précisant que les conditions sectorielles auraient effectivement dû répondre à une procédure «plan et programme» .
  - L'auditeur du Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé mais ouvre cependant certaines portes qui permettraient de ne pas annuler purement et simplement le texte réglementaire.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Eviter une annulation des conditions sectorielles éoliennes et, en cas d'annulation, les « réparer au plus vite »;
  - Conserver les mêmes limites acoustiques que celles de l'arrêté initial. Les normes acoustiques ont en effet été établies en vue de trouver le juste équilibre entre une minimisation des incidences et une maximisation du productible.

Recours contre les conditions sectorielles éoliennes (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA (qui s'est portée en intervention dans la procédure auprès du Conseil d'Etat) a décidé de poursuivre son intervention et de plaider, aux côtés de l'Etat belge, devant la Cour de Justice de l'UE à Luxembourg.
    - Observations d'EDORA devant le Cour de Justice de l'UE (du 20.12.2015)
    - Note de plaidoirie d'EDORA devant la Cour de Justice de l'UE (du 07.04.2016)
  - Suite aux observations de l'auditeur, EDORA a rédigé un dernier mémoire à l'attention du Conseil d'Etat en vue d'éviter une annulation de l'arrêté « conditions sectorielles »
    - Dernier Mémoire d'EDORA à l'attention du Conseil d'Etat (du 12.01.2017)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Comme déjà précisé dans le cadre de son dernier mémoire, EDORA continuera à argumenter auprès du Conseil d'Etat (éventuelles plaidoiries), qu'en dépit de l'Arrêt de la Cour de Justice de l'UE, il n'y a pas lieu d'annuler l'Arrêté « Conditions sectorielles éoliennes » car une étude d'incidence « plans et programmes » et une enquête publique (basés sur les mêmes normes acoustiques que l'AGW « conditions sectorielles ») a déjà été réalisée dans le cadre de la cartographie éolienne. EDORA demandera que, si l'arrêté devait être annulé, la Conseil d'Etat permette une modulation de sa décision en attendant réparation de l'acte attaqué.
  - En cas d'annulation, il est fondamental que le Gouvernement wallon répare au plus vite son arrêté « conditions sectorielles ». Cette réparation au niveau de la procédure (plan et programme) devra toujours reposer sur les mêmes critères acoustiques.
  - Il est également important que le Gouvernement respecte la procédure « plan et programme » dictée par la directive 2001/42/CE pour toute autre règlementation éolienne susceptible d'avoir un lien avec une éventuelle programmation.

CoDT (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Le décret sur le « Code du développement territorial » (CoDT) a été soumis au vote parlementaire en 2016. Afin d'alimenter la réflexion du Parlement, EDORA a été consultée et ensuite auditionnée en Commission Parlementaire.
  - Dans la foulée du vote du décret avançant le concept de « zones capables pour l'éolien », des clarifications quant à leur localisation exacte étaient attendues dans l'arrêté d'application qui a été adopté par le Gouvernement, en décembre 2016.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Mieux encadrer la dérogation au plan de secteur pour apporter plus de sécurité juridique aux permis éoliens;
  - Maximiser la surface des zones dites « capables » (ne nécessitant pas de dérogation) afin de faciliter l'installation éolienne.

edora

CoDT (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a répondu à la consultation de la Commission Aménagement du Territoire du Parlement wallon en proposant des amendements aux articles du CoDT relatifs à l'éolien. EDORA a également été auditionnée à ce sujet par la Commission du Parlement wallon et y a défendu ses amendements relatifs à une meilleure sécurisation de la dérogation au plan de secteur.
  - Après le vote du décret CoDT en juillet 2016, EDORA a demandé que le texte de son arrêté d'exécution, soumis à la deuxième lecture, prévoie une augmentation de la superficie des zones « capables » qui avait été proposée en première lecture. EDORA fut entendue sur cet aspect et l'Arrêté d'application du CoDT a été adopté en décembre 2016.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Veiller à une mise en œuvre adéquate du CoDT (1er juin 2017) en accompagnant les membres sur l'interprétation de certains aspects du nouveau texte;
  - Anticiper autant que possible les nouveaux risques d'insécurité juridique créés par le CoDT (notamment via la rédaction des futurs permis éoliens);
  - Veiller à trouver des solutions en termes de respect de la procédure « plan – programme » dictée par la directive 2001/42/CE.

Libération de contraintes militaires

- **CONTEXTE:**
  - EDORA avait poussé le précédent Gouvernement wallon à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral afin de libérer quelques zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes
  - EDORA a souhaité qu'une seconde phase de négociation soit lancée sous la présente législature et a obtenu un accord de principe sur ces nouvelles négociations de la part des ministres suivants: Ministres fédéral et régional de l'Energie, Ministre régional de l'Aménagement du Territoire et Ministre de la Défense.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel venteux.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a tenté, à de multiples reprises, d'accélérer le processus de mise en route de cette nouvelle phase de négociation qui a finalement été officiellement lancée en février 2017.
  - EDORA, qui a été acceptée à la table des négociations, a formulé des propositions concrètes de sites à libérer en tenant compte du potentiel de développement éolien, des impératifs opérationnels de la Défense et des priorités politiques wallonnes

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Lors des négociations à venir, EDORA continuera à jouer un rôle moteur lors des discussions relatives aux sites à libérer.

Poursuite des négociations avec le DNF

- **CONTEXTE:**
  - Depuis plusieurs années, EDORA est en négociation avec le DNF et le DEMNA en vue d'obtenir un protocole d'accord pour la mise en œuvre de mesures environnementales liées aux projets éoliens. Cette négociation avait été entamée suite à un mandat politique donné par 3 ministres (Energie, Aménagement du Territoire et Nature).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Obtenir un protocole de mesures environnementales qui soit objectif, clair et limite l'ampleur des bridages au strict nécessaire.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Au cours de l'année 2016, différentes réunions de concertation se sont tenues afin d'obtenir un protocole négocié « quasi » final.
  - Le Groupe de Travail biodiversité d'EDORA a été amené à formuler et/ou valider différents amendements.
    - Derniers amendements au texte proposé par EDORA (janvier 2017) disponibles sur demande.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Finalisation du protocole en 2017 et suivi de sa mise en œuvre. Il sera essentiel qu'il soit bien suivi par l'administration, conduise à un assouplissement des contraintes, tout en n'induisant pas d'implantations de facto rédhibitoires (afin de ne pas créer de nouvelles zones d'exclusion),

Nouveau décret éolien

- **CONTEXTE:**
  - Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement annonçait l'élaboration prochaine d'un nouveau décret éolien.
  - En 2015, EDORA avait été consultée sur base d'une feuille blanche quant aux priorités d'EDORA sur le future décret (voir éléments de positionnement dans la perspective d'un futur décret éolien du 16.11.15).
  - En 2016, le cabinet du Ministre annonce une révision du cadre de référence éolien et l'intégration de ses critères dans un décret, un AGW et un guide aux études d'incidence

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Révision et clarification de certains critères d'installation
  - Veiller à ce que le décret en projet n'entraîne pas de nouvelles sources d'insécurité juridique et n'engendre pas de rigidification des critères de nature plus qualitatives (ex: critères paysagers,…)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a participé à une table ronde organisée en juin 2016 afin d'y défendre la position déjà précisée dans la consultation de 2015. EDORA a également réagi à différentes propositions de modification de critères émanant du cabinet, après consultation du GT éolien d'EDORA.
  - EDORA a demandé d'être consultée avant le passage du texte en première lecture afin de pouvoir en assurer une relecture juridique.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Différentes réactions aux propositions de texte seront envoyées en 2017
  - Une attention particulière sera portée à la nécessité de sécuriser juridiquement le texte.

Arrêté Ministériel acoustique

- **CONTEXTE:**
  - En application de l'arrêté sur les conditions sectorielles éoliennes, un Arrêté ministériel précisant la méthodologie prévisionnelle et de suivi acoustique était nécessaire. Un projet de texte a été rédigé en 2015.
  - EDORA a réagi en proposant des amendements au projet d'Arrêté.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Clarification méthodologique tout en évitant d'hypothéquer la sécurité juridique des permis éoliens précédents basés sur d'autres méthodologies;
  - Protocole de suivi réaliste (ex: au niveau de la durée des mesures);
  - Minimiser toute source d'insécurité juridique.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Les amendements d'EDORA ont été établis en 2015 (voir: Réaction d'initiative au projet d'arrêté ministériel relatif aux études acoustiques des parcs éoliens)
  - Cette position a été défendue lors de différentes réunions avec l'administration et les bureaux d'EIE au cours de la finalisation du texte.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - S'assurer que le texte finalement adopté par le Ministre soit suffisamment sécurisé juridiquement et n'implique pas un protocole de suivi trop lourd.

Décret Permis d'Environnement (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Les permis éoliens sont octroyés pour 20 ans et l'article 51 du décret du 11 mars 1999 précise que le permis d'environnement de toute future extension d'une installation existante expirera à la date d'expiration du permis initial. La notion d'extension est définie dans l'AGW du 13 février 2014 sur les conditions sectorielles éoliennes (distance entre éoliennes les plus proches inférieure à 14 fois le diamètre giratoire).
  - Il pourrait ainsi devenir quasi impossible de garantir une rentabilité suffisante à un investissement d'extension de parcs, à défaut de pouvoir produire pendant suffisamment de temps.
  - Par ailleurs, les premières éoliennes wallonnes installées vont bientôt devoir faire l'objet d'un renouvellement de permis.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Rendre rentable une extension de parc éolien;
  - Prolonger la durée des permis;
  - Encadrer les renouvellements de permis.

Décret Permis d'Environnement (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a multiplié les demandes en vue de trouver une solution structurelle (législative ou règlementaire) à la problématique des extensions de parcs.
  - EDORA a accueilli favorablement l'adoption de la modification du décret permis d'environnement permettant de prolonger à 30 ans la durée des permis (décret modificatif du 23 juin 2016).

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA veillera à ce que l'Arrêté d'application du décret du 23 juin 2016 permette une procédure allégée pour la prorogation de la durée des permis tout en veillant à la sécurité juridique.

Autres dossiers éoliens

- **APPEL D'OFFRE SOFICO:**
  - EDORA a assuré une centralisation des réactions et questions du secteur afin d'apporter une clarification sur certains aspects de l'appel d'offre de la Sofico pour l'installation d'éoliennes sur les aires autoroutières.
  - Les questions et positionnements d'EDORA ont conduit à une modification favorable de certains critères de l'appel d'offre.

- **DONNÉES CADASTRALES:**
  - Face à la difficulté d'obtention des données cadastrales, nécessaires dans le cadre du développement éolien et du contact avec les propriétaires de terrains, EDORA a pris contact avec le SPF afin d'analyser les conditions d'octroi d'une dérogation sectorielle en vue d'obtenir de ces données.
  - Une demande sectorielle de dérogation sera sans doute introduite par EDORA après l'entrée en vigueur du CoDT (qui fait de l'éolien une technologie à « finalité d'intérêt général »).
  - EDORA a obtenu le soutien du Ministre de l'Aménagement du territoire dans ce dossier.

Autres dossiers éoliens

- **PÉRIMÈTRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR PERMIS ÉOLIENS:**
  - Un flou juridique a été introduit suite à une décision du Ministre de l'Aménagement du territoire qui remettait en cause la pratique habituelle de détermination du périmètre de l'enquête publique.
  - En réponse aux demandes du secteur et de l'administration, le Ministre a publié une « note verte » tentant d'apporter quelques clarifications.
  - EDORA veillera à ce que l'application de celle-ci n'induise pas de nouvelles sources d'insécurité. Le cas échéant, EDORA demandera au Ministre de publier une nouvelle note verte.

- **PROBLÉMATIQUE DES PARCS ÉOLIENS TRANSFRONTIÈRES :**
  - EDORA a identifié un flou juridique quant aux critères et conditions d'installation de parcs transfrontières ou trans-régions.
  - EDORA a suscité une rencontre avec l'administration afin d'élaborer une note commune qui clarifie certains critères et procédures liés aux parcs transfrontières.
  - Cette note maintenant finalisée doit encore être officiellement approuvée par le comité des Directeurs du DPA afin de pouvoir être appliquée par l'administration.

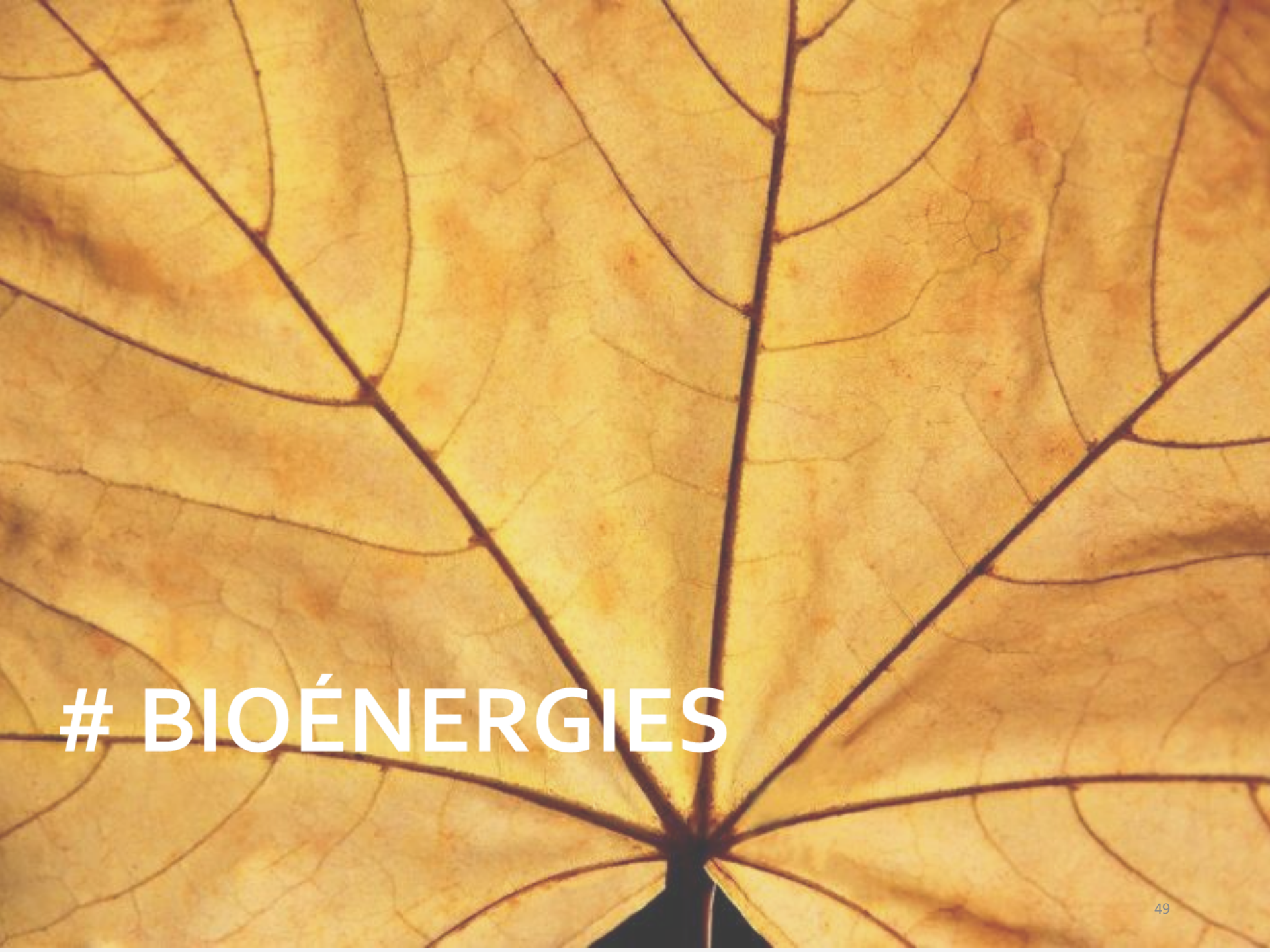

BIOÉNERGIES

Contexte de la filière:

- Les bioénergies occupent une place incontournable dans le bouquet énergétique renouvelable et touchent directement les trois secteurs énergétiques: électricité, chaleur et refroidissement-transport
- Elles se caractérisent par leur diversité en termes de ressources, de technologies, d'usages,…
- Les principaux enjeux concernent le cadre de durabilité, les conflits d'usage, la disponibilité de la ressource, l'évolution du prix
- Concernant le cadre de soutien à l'électricité verte:
  - Le cycle de développement des projets étant assez long, les enveloppes de CV n'ont été que faiblement consommées depuis 2014
  - Un cadre clair est attendu en matière de plan d'approvisionnement

edora

Dossiers wallons :

- **Stratégie « biomasse – énergie » - Recommandations pour l'élaboration d'une stratégie wallonne**
- **Biomasse centralisée en Wallonie**
- **Injection du biométhane**

Stratégie « biomasse-énergie » (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Le 21 avril 2016, le Gouvernement wallon a approuvé ses Recommandations pour l'élaboration d'une stratégie wallonne « biomasse – énergie ».
  - Le comité transversal de la biomasse (constitué des administrations et du régulateur) a pour première tâche de proposer une stratégie aboutie.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Une stratégie claire en matière de gestion de la ressource (toutes biomasses confondues) est fondamentale. Elle devra s'accorder sur l'articulation des divers usages entre eux, sur des objectifs par sous-filière, sur les modalités d'utilisation de la ressource, sur le cadre de promotion nécessaire,…
  - Il y a urgence que cette stratégie soit élaborée et vise à s'insérer dans une économie circulaire.

Stratégie « biomasse-énergie » (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Réaction officielle d'EDORA à la consultation relative à la stratégie « biomasse-énergie ».

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA suivra les travaux du Comité Transversal de la Biomasse dont la préparation de la stratégie « Biomasse-Energie » et les lignes directrices pour l'établissement des plans d'approvisionnement.
  - EDORA suivra la mise en œuvre des mesures listées dans le Plan Air Climat Energie, dont le soutien à la chaleur renouvelable.

Biomasse centralisée en Wallonie (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - Dans le cadre de son appel à projet pour une centrale biomasse (enveloppe d'~1 millions de CV annuels) qui s'est clôturé en novembre 2016, la Région wallonne a reçu deux candidatures.
  - Pour rappel, la Région envisage d'inclure une telle centrale dans son bouquet énergétique à l'horizon de 2030.
  - Dans sa proposition de « Clean Energy Package » publiée en décembre 2016, la Commission Européenne prévoit cependant de supprimer le soutien aux centrales électriques pures (sans valorisation de la chaleur).

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Le projet wallon de grande biomasse centralisée ne peut en aucun cas compromettre le développement des autres filières locales (disponibilité des moyens et des ressources).
  - Dans ce type de projet, la valorisation de la chaleur (par système de cogénération) est considérée comme essentielle afin d'assurer un rendement énergétique global le plus élevé possible.
  - L'ensemble des retombées socio-économiques du projet (contribution à la balance commerciale, emploi local, coût de production,….) doit être pris en compte, en comparaison à d'autres filières.
  - L'impact environnemental (dont le bilan carbone) est un enjeu important pour les projets exploitant une ressource de manière massive.

Biomasse centralisée en Wallonie (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a remis au Gouvernement wallon un avis sur son projet d'Arrêté qui prépare le cadre légal au lancement de l'appel d'offre pour une ou plusieurs unités de biomasse solide de plus de 20 MW.
  - Par ailleurs, EDORA a demandé à ce qu'une telle centrale biomasse soit soutenue par un autre mécanisme de financement que les certificats verts et se justifie dans le cadre d'une stratégie de sécurité d'approvisionnement nationale.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION;**
  - Le Ministre a annoncé il y a quelques semaines que le projet serait amené à évoluer, probablement pour en assurer la conformité avec le nouveau cadre européen en discussion

Injection du biométhane (1/2)

- **CONTEXTE:**
  - En juillet 2016, le Gouvernement wallon a approuvé en seconde lecture deux projets d'Arrêté organisant l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz. Ceux-ci comprennent notamment le mécanisme de valorisation des LGO (à transformer en CV via une cogénération fossile) et un prix garanti pour le rachat du gaz injecté.
  - Le Conseil d'Etat a sur cette base invité le Gouvernement wallon à pré-notifier son mécanisme de prix garanti de rachat du gaz injecté à la Commission Européenne afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'une aide d'état. Ce mécanisme de rachat est néanmoins nécessaire au vu du prix de marché actuellement très faible du Gaz Naturel.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**
  - Disposer d'un cadre favorisant (incitant financier et raccordement) l'injection de biométhane est devenu une priorité en matière de développement du biogaz voire également du déploiement du CNG.

Injection du biométhane (2/2)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA a réagi à la consultation organisée dans le cadre du projet d'Arrêté, en formulant une série de préoccupations partagées par les porteurs de projets en biométhane injecté.
  - EDORA a demandé au Gouvernement wallon d'extraire des projets de textes les éléments bloquants devant être soumis à la Commission européenne.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA invitera le régulateur et le Gouvernement wallon à finaliser les textes et méthodologies nécessaires au plus vite. Et suivra leur mise en œuvre.

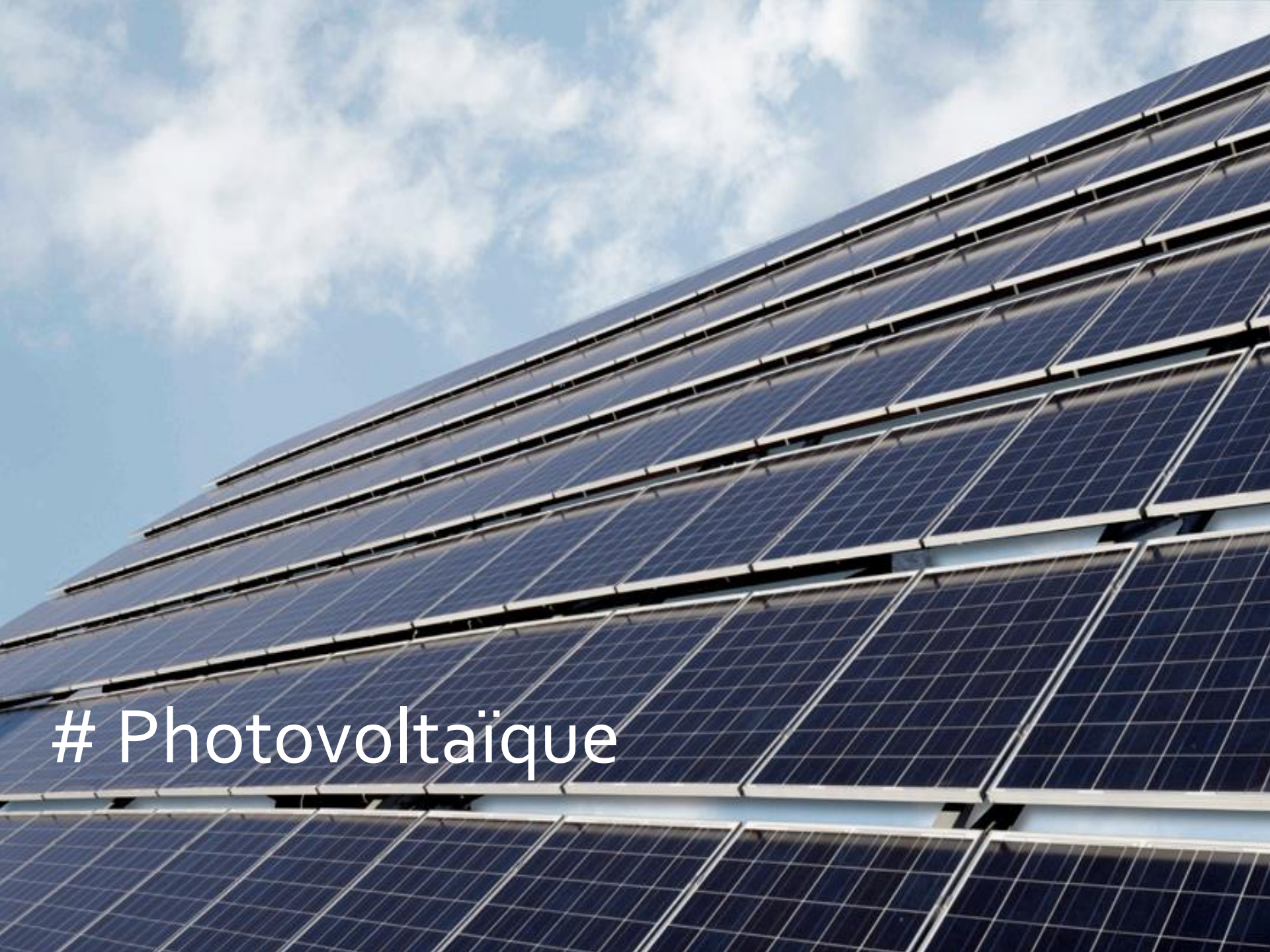

Photovoltaïque

Contexte de la filière:

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long terme. Or il s'agit de la filière dont les objectifs à 2024 sont les moins prometteurs (passage des enveloppes du PV>10kW de 79.600 en 2015 à 41.000 Certificats Verts en 2024).
- Cette diminution empêche la technologie de prendre une place significative dans le mix énergétique, alors qu'elle se trouve être au cœur de la transition énergétique partout ailleurs en Europe et dans le monde.
- Le photovoltaïque intégré aux matériaux et aux bâtiments offre également d'importantes perspectives en termes de valeur ajoutée et d'emplois industriels non délocalisables.
- La diminution rapide de son coût en fait une technologie de plus en plus attractive. Cela devrait avoir comme conséquence une diminution adaptée du niveau de soutien.

Dossiers wallons :

- **Cadre de soutien adapté pour l'intégration dans le marché**
- **« Building Integrated Photovoltaics » (BIPV)**

Cadre de soutien adapté pour l'intégration dans le marché (1/3)

- **CONTEXTE:**
  - La baisse des prix du PV courant 2016 aurait pu conduire à une diminution du kéco dès le 1/1/17. Pour diverses raisons, cette baisse n'aura lieu qu'au 1/7/17, la rendant plus abrupte (voir communication de la CWaPE)
    - Le prix de référence de l'électricité autoconsommée est arbitrairement fixé à 130€/MWh, ce qui ne correspond en rien à la réalité des projets >250kVA, dont les kéco sont par conséquent trop faibles;
    - Dans le coût de production de l'énergie (LCOE), il y a lieu de prendre en compte les coûts administratifs et régulatoires ainsi que les risques y afférent.
  - L'enveloppe de Certificats Verts était de 77.000 en 2016, de 52.000 en 2017 (et continue à baisser ensuite).
  - La technologie est de plus en plus compétitive, ce qui lui permet d'être de plus en plus proche d'une réelle intégration dans le système/marché et qui progressivement l'amènera à jouer un rôle actif en matière de flexibilité.

Cadre de soutien adapté pour l'intégration dans le marché (2/3)

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - Avec la baisse abrupte, le secteur craint un afflux de commandes jusqu'au 30/06/2017, ce qui conduira inévitablement à consommer les enveloppes probablement déjà de 2018, voire 2019
    - Les kéco des projets >250kVA sont insuffisants. S'il s'agit d'un choix politique, il devrait être clair. À l'inverse, il y a lieu de revoir les kéco en prenant le vrai prix de l'électricité afin que le niveau de soutien soit juste
  - Si la baisse du soutien permet de réaliser plus de projets, la diminution continue de l'enveloppe est un signal de décroissance dommageable pour une filière d'avenir en réduisant les perspectives de développement.
    - Vu le volume réduit de l'enveloppe, les projets industriels (>1MW) sont susceptibles de compromettre les projets de plus petite taille.
  - Il importe de veiller à réduire les coûts administratifs et régulatoires afin de contribuer à la réduction du niveau de soutien.
  - Le cadre pour la flexibilité « technique » doit être adapté aux productions décentralisées.
  - Le mécanisme de soutien des *prosumers* doit évoluer vers plus d'intégration au système et au marché.

Cadre de soutien adapté pour l'intégration dans le marché (3/3)

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Récupérer les enveloppes non utilisées les années précédentes pour augmenter celles de 2017 et les suivantes, en demandant une séparation entre segments (>1MW);
  - Réduire une série de coûts administratifs et régulatoires dont:
    - L'automatisation des relevés d'index avec un contrôle le plus automatisé possible ;
    - La communication claire des procédures et obligations (éviter les mesures à portée rétroactive qui fragilisent la filière) ;
    - La limitation de la modification des règles en matière de relevés.
  - Programmer la sortie du mécanisme de compensation (en assurant la non-rétroactivité et le niveau de soutien adéquat);
  - Veiller à ce que les dossiers pour « bonus européen » introduits après la date du 2/3/2015 puissent obtenir leur bonus.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA suivra les modifications de l'AGW sur le mécanisme de Certificats Verts (dont les relevés trimestriels) et plaidera dans ce cadre pour l'augmentation des enveloppes pour le photovoltaïque.
  - EDORA suivra de près les discussions relatives à la méthodologie tarifaire, aux tarifs et aux compteurs intelligents en considérant l'impact des décisions sur le cadre d'investissement à venir.

edora

BIPV

- **CONTEXTE:**
  - L'augmentation des exigences relatives à la performance énergétique du bâtiment au niveau EU (NZEB, obligation de renouvelable,…) conduisent à une intégration croissante du renouvelable dans les rénovations lourdes.
  - Une stratégie de rénovation du bâti a été adoptée par le Gouvernement wallon en mai 2017.
- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - L'enjeu principal concerne la convergence de l'industrie du renouvelable avec l'industrie du bâtiment: intégrer au mieux les éléments extérieurs en optant pour des éléments architecturaux actifs (BIPV).
- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - EDORA défend depuis plusieurs années le développement du BIPV (voir site internet).
  - EDORA termine actuellement (mai 2017) le développement de matériel de sensibilisation et de formation traitant du BIPV.
- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - Des rapprochements entre l'industrie du renouvelable et celle du bâtiment sont nécessaires (architectes, entreprises générales, fabricants d'éléments constructifs). La production décentralisée (dans le bâtiment en priorité, ensuite dans d'autres infrastructures) passera par ces rapprochements.

Politique européenne

Contexte:

- L'Union européenne vise à construire « l'Union de l'énergie » afin de disposer d'une énergie « sûre, abordable et respectueuse du climat ».
- EDORA suit avec attention les évolutions en matière de politique énergétique européenne et les enjeux qui y sont liés.
- Notre fédération alimente et encourage les autorités belges à participer au développement d'un cadre européen pour une transition énergétique durable à l'horizon 2030.
- Le dernier grand 'train' de réformes de la réglementation européenne a été publié par la Commission fin 2016. Il s'agit du Paquet « Energie Propre pour Tous ». Il concerne notamment la nouvelle organisation du marché intérieur de l'énergie, les règles de gouvernance ou encore la fixation d'objectifs en matière d'énergie et de climat…
- Ce chantier de réforme aura un impact direct sur les politiques nationales et régionales, et le développement des énergies renouvelables, notamment via les Plans d'Action Energie Climat 2030, qui doivent être rentrés par les Etats Membres pour fin 2018.

Dossiers :

- **Réforme européenne - 2030 « *Energie propre pour tous les européens* »**
- **Pour vision en matière de transport alternatif**

Réforme européenne - 2030

- **CONTEXTE:**
  - La Commission européenne a publié, en novembre 2016, le paquet intitulé « Une Energie propre pour tous les européens » pour 2030 (appelé aussi « Winter Package ») dans le cadre de sa stratégie de l'Union de l'énergie.
  - Les propositions législatives publiées par la Commission incluent des révisions de directives et des nouveaux règlements en vue de rendre opérationnel le cadre nécessaire à l'atteinte des engagements énergétiques et climatiques fixés par l'UE à l'horizon 2030, et au-delà (cfr. Accord de Paris).
  - A l'instar des autres Etats-membres, la Belgique est amenée à développer son plan national Energie-Climat 2030 et à se fixer ses propres objectifs, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables.
  - Cette proposition de la Commission est soumise au processus de codécision, et sera dans les mois qui viennent examinée de près le Conseil de l'UE et le Parlement européen.
  - Tout ce processus politique vise à assurer l'atteinte des objectifs collectifs à l'horizon 2030.
    - - 40% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990) ;
      - sur cette base, l'objectif contraignant belge serait de – 35 % de GES pour 2030
    - Au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de l'énergie de l'UE;
      - sur la base de certains scénarios, cela pourrait conduire à un objectif de l'ordre de 18% de consommation renouvelable pour la Belgique en 2030. Cependant, la fixation de l'objectif national est dans les mains de chaque état membre qui doit remettre un plan national Energie Climat 2030 d'ici fin 2018.
    - Au moins 30 % d'amélioration de l'efficacité énergétique.
  - De son côté, la Wallonie a lancé, en mars 2016, une 1ère phase de consultation publique, en vue d'alimenter son plan wallon 2030 (qui fera partie du plan national belge). L'objectif affiché est de dresser un état des lieux de la politique existante en Wallonie en matière de climat et d'énergie.

Réforme européenne - 2030

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR:**
  - De nombreux dossiers stratégiques pour le secteur renouvelable sont sur la table des négociateurs et auront un impact majeur sur l'évolution de la politique énergétique belge et wallonne.
  - Le paquet de mesures soumis aux amendements du Conseil de l'UE et du Parlement européen est perfectible. L'enjeu est qu'il puisse intégrer de nouvelles mesures facilitant la transition énergétique tout en conservant les avancées actuelles.

- **POSITIONNEMENT D'EDORA:**
  - Dans le cadre de la réforme EU, EDORA a développé une position commune avec ODE, sur les dossiers stratégiques pour le secteur renouvelable belge.
  - EDORA a également répondu à la consultation wallonne sur le Plan Energie – Climat 2030 en répondant aux questionnaires relatifs à l'efficacité énergétique, au renouvelable, au transport et au marché.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION:**
  - EDORA (en collaboration avec ODE) suivra de près le processus de co-décision du Winter Package et travaillera avec ses homologues européens à l'amélioration de certaines dispositions du texte.
  - En parallèle, la fédération participera activement, auprès du Fédéral et des Régions, à l'élaboration du plan national belge pour 2030.
  - Grâce à cet ensemble de mesures, EDORA pourra pousser les Gouvernements régionaux et fédéral belges à adopter de nouvelles mesures en ligne avec certains aspect du paquet de mesures européennes

Pour vision en matière de transport alternatif

- **CONTEXTE:**
  - En septembre 2014, L'UE a adopté une directive sur les carburants alternatifs. L'objectif de cette nouvelle réglementation est de garantir une couverture suffisante en points de ravitaillement pour favoriser la mobilité dans l'UE.
  - La directive fixe un cadre réglementaire pour les énergies suivantes: véhicules électriques, Gaz naturel liquéfié (GNL), Gaz naturel comprimé (GNC) et hydrogène.
  - En novembre 2016, les Etats-membres ont tous été tenus de notifier à la Commission européenne un cadre d'action national en matière d'infrastructures de carburants alternatifs.

- **ENJEUX:**
  - Les carburants alternatifs sont d'une importance cruciale pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, décarboner le secteur du transport et doper la compétitivité de l'UE;
  - La décarbonation du secteur transport est d'autant plus importante, qu'elle est intimement liée à celle des autres secteurs énergétiques;
  - L'élaboration d'une stratégie nationale en matière de transport nécessitera un large débat et une coordination entre les diverses instances compétentes, afin de s'assurer de la cohérence de l'approche nationale.

Pour vision en matière de transport alternatif

- **POSITIONNEMENT d'EDORA et PERSPECTIVES**
  - Avec l'appui de plusieurs de ses membres, EDORA a interpellé le Gouvernement wallon sur sa vision en matière de transport alternatif.
  - Le secteur renouvelable est demandeur d'objectifs clairs en matière de transport, cohérents avec les engagements en matière de décarbonisation et avec la politique énergétique globale.
  - Dans son interpellation, EDORA a invité le Gouvernement wallon (et le Fédéral) à prendre en compte les influences et interactions entre les trois secteurs énergétiques (électricité ; chauffage et refroidissement ; transport) lors de l'établissement d'objectifs et de mesures, tels que par exemple : la contribution des véhicules électriques et de la production d'hydrogène à la flexibilité du système électrique et à la sécurité d'approvisionnement, ou l'utilisation de biogaz sous forme de carburant.

COMMUNICATION

- **Colloque au Sénat : Pour une vision énergétique intégrée - 29.11.2016**
- **Séminaire chez CMS « Politique énergétique verte à Bruxelles » - 07.12.2016**
- **Rencontre avec les Gestionnaires PAE – 15.09.2016**

Colloque au Sénat sur la vision énergétique

- **Contexte:**
  - Le 29 novembre 2016, EDORA et ODE ont organisé un colloque au Sénat sur l'avenir énergétique de la Belgique.
  - L'événement a été soutenu par la Présidence du Sénat.
  - L'objectif consistait d'entamer le débat entre les représentants politiques et les acteurs économiques actifs dans les trois régions sur la question d'un plan énergétique national pour la Belgique.

- **Positionnement d'EDORA:**
  - Lors de cet événement, EDORA et ODE ont fait appel aux décideurs politiques pour développer une vision énergétique belge commune.
  - Les deux fédérations plaident conjointement pour une approche réfléchie et concertée entre le fédéral et les entités fédérées. Car il apparait essentiel d'apporter de la cohérence et de la stabilité dans les politiques énergétiques menées afin de créer un cadre favorable aux investissements sur le long terme.
  - Position d'EDORA et ODE pour une vision énergétique intégrée…

edora

Colloque au Sénat sur la vision énergétique

- **Le point de vue des entreprises:**
  - Les entreprises belges invitées au débat, telles Colruyt, Siemens, Solvay ou encore N-side, ont illustré, par leurs propos, les messages des deux fédérations en faveur d'une politique énergétique « intégrée » et « cohérente » en Belgique.
  - Elles ont démontré que la transition énergétique s'accélère sur le terrain. Qu'elles entreprennent et innovant notamment dans le domaine de la gestion intelligente de la demande et des systèmes flexibles.
  - Toutes ont ainsi insisté sur l'importance de l'efficacité énergétique, de la flexibilité, d'un mix renouvelable croissant, des leviers aussi stimulant que l'innovation ou la taxation carbone.
  - Compte-rendu du « panel entreprises »…

- **Le débat politique:**
  - Le colloque a permis de sonder les parlementaires des différents partis politiques, tant flamands que francophones, sur leurs propres orientations en matière d'énergie.
  - Tous ont partagé le constat de l'urgence d'agir face au défi climatique. Ils ont ainsi appuyé la nécessité d'une vision énergétique pour la Belgique. Chacun avec sa sensibilité politique
  - Compte-rendu du débat politique…

Séminaire sur la politique ‘énergie’ à Bruxelles

- **Contexte:**
  - Le Burden Sharing des objectifs renouvelables belges à 2020 conclus dans la foulée de l’accord de Paris de décembre 2015 impose à la Région bruxelloise de doubler sa production renouvelable entre 2016 et 2020 ;
  - Cet ambitieux objectif a mené le Gouvernement bruxellois, par le biais de la Ministre de l’Energie, à mettre en place un ensemble de mesures visant à stimuler le marché ;
  - Pour en connaître plus sur les enjeux et sur ces mesures, EDORA et CMS ont donné la parole aux "acteurs" lors d'un séminaire organisé le 7 décembre 2016.
- **Contenu de la matinée**
  - La Ministre bruxelloise de l’Énergie a commencé par présenter les objectifs 2020 et la panoplie des mesures envisagées en Région bruxelloise.
  - Ces objectifs ont été re-contextualisés dans le cadre de L’Union européenne de l’Energie et les perspectives à 2030.
  - Les dernières modifications du mécanisme de Certificats Verts (CV) nous ont été présentées ainsi que les conditions techniques d’intégration et de raccordement des installations décentralisées de production d’électricité fonctionnant en parallèle avec le réseau de distribution.
  - Un Business case a permis de clarifier certains obstacles au développement de projets et des questions choisies en droit de l’énergie d’illustrer certains contraintes voire obstacles (coopératives, réseaux, CV).
  - Enfin, le PV intégré au bâtiment (BIPV) reste toujours une réelle opportunité pour une région urbanisée et s’entend comme une solution avant tout architecturale

Rencontre avec les Gestionnaires PAE

- **Contexte:**
  - Le développement de zonings industriels (ou éco-zonings) constitue une opportunité pour le développement des productions décentralisées et renouvelables dans une dynamique de parcs durables et de partage des infrastructures et des ressources ;
- **Enjeux**
  - La mise en relation d'un nombre important d'acteurs (porteurs de projets, fournisseurs de services, agence de développement territorial, industries consommatrices, opérateurs d'infrastructures,…), parfois aux intérêts divergents, complexifie voire inhibe le développement de projets intégrés ;
  - L'aménagement du territoire et les dynamiques de développement territorial font des agences de développement territorial un des partenaires privilégiés des projets en zone d'activité économique ;
- **Positionnement**
  - Le 15/09/2015, EDORA a initié une première rencontre avec les Agences de Développement Territorial (ou gestionnaires de Parcs d'Activité Economique) en vue d'échanger sur les enjeux, les perspectives et les difficultés en matière de développement de projet en énergies renouvelables.
- **Perspective:**
  - Il est apparu lors de cette rencontre qu'établir un cadre collaboratif entre acteurs pourrait être opportun afin de gérer ensemble les difficultés des uns et des autres ;
  - Il est également apparu opportun d'organiser une rencontre entre les agences et les porteurs de projets afin de lancer une dynamique d'échange, de rapprochement et de sensibilisation plus étendue. Celle-ci traiterait des difficultés mais également des complémentarités entre acteurs.
  - Des actions communes devront être envisagées afin de veiller à améliorer ensemble le cadre en matière de microgrids, de permitting,…

Au jour le Jour

- **L’équipe**
- **Le Conseil d’Administration**
- **Le Comité Stratégique**
- **Représentation et mandats**

Au jour le jour - Conseil d'Administration

- HELLA Yvan - Président
- HELBIG Michel - Vice-Président
- JACQUINET André – Trésorier
- DE SCHAETZEN Miguel
- BERRYER Emmanuel
- DE BOEVER Saartje
- LANOE Frédéric
- MARCHAL Fabienne
- MAT PIERRE
- MERTENS Dimitri
- SCHUERMANS Christophe
- SCHOONACKER Frank
- TONNEAUX André
- VANDER GUCHT Michel
- VANDERSCHUEREN Bruno

- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil s'est réuni à six reprises entre juin 2015 et mai 2016 afin de guider les actions d'EDORA.
- Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
- Suite à l'Assemblée Générale du 13 juin 2015, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.
- Suite à la démission, fin février 2016, de Michel Vander Gucht de son mandat d'administrateur, François Thoumsin a été invité à siéger au CA à titre d'observateur jusqu'à sa confirmation par l'Assemblée Générale.

edora

Au jour le jour – Comité Stratégique

- Le Comité Stratégique aborde des réflexions stratégiques liées au positionnement de la fédération et aux dossiers à l'agenda politique, puis les rapporte au Conseil d'Administration.

- Présidé par Bruno Vanderschueren depuis le 1er mars 2016, le Comité est composé de six administrateurs (Saartje De Boever, Yvan Hella, Miguel De Schaetzen, Christophe Schuermans, Dimitri Mertens, Frank Schoonacker) ainsi que de la Secrétaire générale, Noémie Laumont.

edora

Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques abordées.

- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région Bruxelloise et participe activement aux User's Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.

- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :

- Wind Europe, l'association européenne de l'éolien
- SolarPower Europe, l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
- AEBIOM, l'association européenne de la biomasse-énergie
- EBA, l'association européenne du biogaz
- EREF, l'association européenne des renouvelables

edora

Nos membres

Mais aussi: Au pays de l'Attert, Bewatt, Centrale Electrique de la Fenderie, Compagnons d'Eole, Coretec Services, Decube Consult, Eno Energy Gmbh, Eneco Wind Belgium, Eni Wind Belgium, Faune et Biotopes sprl, Fédération des Biométhaniseurs Agricoles, Geolys, HighTrack, Hydroval, Merytherme, Orka Brussel, Pelz scrl, PHY, PerPetum Energy, Refat Electric, RPC, SOLER, Summit Energy, WattElse, Wagram Invest

Au jour le jour – L'équipe

Noémie LAUMONT
Secrétaire générale

Fawaz AL BITAR
Conseiller en charge de la filière éolienne et de la politique européenne

Frank GERARD
Conseiller en charge du dossier: réseaux, mécanismes de soutien et des filières biomasse et photovoltaïque

Monika MICHALIK
Chargée de communication et de la gestion des affiliations

Contact:
Rue Royale 35
1000 Bruxelles

Tél.: 02 217 96 82
info@edora.be
www.edora.be

edora